



N° 110 - 25 août 2020 - 13 h

État de situation

La mise à jour quotidienne des données et de l'état de situation régional est réalisée du lundi au vendredi sur le site Web du CIUSSS.

[> Voir l'état de situation sur le site Web](#)

santesaglac.gouv.qc.ca



Groupe Facebook officiel

Table des matières

COVID-19	1
Salle de pause et port du masque	1
Plan d'action pour une deuxième vague	2
Marche à suivre en cas de COVID-19 en milieu scolaire	2
Espace clinique	3
Arrivée d'un nouveau médecin - Gabriel Huard	3
Formations	3
Programme court de deuxième cycle en éthique professionnelle et organisationnelle	3

COVID-19

Salle de pause et port du masque

Nous vous rappelons que les salles de pause réservées au personnel ne sont pas des endroits publics visés par l'obligation du port du couvre-visage ou d'un masque de procédure.

Aussi, les mesures de prévention contre la COVID-19 dans les salles de pause, telles que:

- la limitation de la capacité pour respecter la distanciation physique;
- l'installation de barrière physique;
- la désinfection des surfaces;
- l'hygiène des mains obligatoire;

permettent aux travailleurs de ne pas porter de masque et de protection oculaire le temps de leur pause. Cela leur permet de consommer de la nourriture et de prendre une pause « sans masque ». Jeter son masque avant d'entrer dans la salle de pause permet aussi de limiter le risque de contamination d'un masque souillé.

Les affiches « interdiction du port du masque de procédure » dans les salles de pause doivent donc demeurer en place et le personnel doit s'y conformer en respectant bien sûr les mesures ci-haut mentionnées.

Plan d'action pour une deuxième vague

Au cours des dernières semaines, chaque direction de notre établissement a été exposée aux enjeux soulevés lors de la première vague et a effectué des travaux afin d'apporter des correctifs à court terme. En continuité avec la démarche amorcée ainsi que le Plan d'action déposé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, 2 nouveaux postes de chefs d'unités de soins infirmiers ont été affichés au cours de la dernière semaine :

- Centre d'hébergement Saint-Joseph (intérim)
- Centre d'hébergement Isidore-Gauthier (intérim)


En effet, cette action s'inscrit concrètement dans le 1^{er} des 9 axes du plan d'action, soit d'identifier un gestionnaire responsable pour chaque centre d'hébergement et soutenir la mise en place des équipes médicales et administratives. Pour consulter le Plan d'action dans son ensemble, vous pouvez cliquer sur le lien suivant : <https://bit.ly/3aTcW4Z>.

Les personnes intéressées par ces affichages peuvent postuler en ligne au <https://santesaglac.gouv.qc.ca>, sous la section « Carrières », au plus tard le 27 août 2020.

Marche à suivre en cas de COVID-19 en milieu scolaire

En prévision de la rentrée scolaire, différents outils de communication ont été préparés par nos collègues du ministère de l'Éducation, notamment une marche à suivre en cas de COVID-19 en milieu académique. L'outil est présenté de manière synthétisée [en cliquant ici](#).

De plus, *Ici Saguenay–Lac-Saint-Jean* (Radio-Canada) a publié « L'ABC de la rentrée scolaire en période de pandémie » qui dresse un portrait des principales recommandations, que vous pouvez consulter [en cliquant ici](#).



Marche à suivre en cas de COVID-19 en milieu scolaire

- 1 Si un élève présente des symptômes¹ en classe :**

 - Il est automatiquement isolé.
 - Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève en attendant qu'un parent vienne le chercher.
 - L'élève qui présente des symptômes ne doit pas utiliser le transport en commun ou le transport scolaire pour retourner à la maison.
 - Une trousse d'urgence fournit le matériel nécessaire (masques, lunettes, gants, etc.).
 - La pièce dans laquelle la personne se trouvait isolée en attendant son départ doit être ventilée, nettoyée et désinfectée.
 - Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives qui lui seront transmises. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.
 - Un soutien pédagogique à distance est offert à l'élève.
- 2 Si un élève présente des symptômes¹ à la maison :**



 - Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises.
 - L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.
- 3 Si un élève de la classe de mon enfant obtient un résultat positif à un test de COVID-19 :**

 - Tous les parents et le personnel de l'école sont automatiquement informés par l'établissement scolaire lorsqu'un cas de COVID-19 sera diagnostiqué dans l'école.
 - Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.
 - Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves.
- 4 S'il y a plusieurs cas de COVID dans une même classe ou si l'éclatement concerne plusieurs classes :**

 - Les responsables régionaux de la santé publique donnent des consignes détaillées à l'école qui aura la responsabilité d'informer tous les parents et le personnel de l'école.
 - En collaboration avec la direction de l'école, les responsables régionaux de santé publique font les recommandations s'il est nécessaire de fermer une classe ou une école, en fonction de la situation.
 - Avec l'aide de la direction, des enseignants et du personnel de l'école, de l'élève concerné ou de ses parents, la direction de santé publique identifie les contacts étroits survenus à l'école.
 - Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.
 - Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves.

¹ Un raffinement des moyens d'information (fermeture d'une classe, fermeture d'une école, etc.) est possible après analyse par les autorités de santé publique du niveau de transmission du virus dans le milieu et en fonction des indicateurs épidémiologiques propres au milieu ou à la région.

² Les symptômes à surveiller sont : fièvre, toux, difficulté à respirer, mal de gorge, perte de goût et d'odorat, grande fatigue, perte d'appétit, maux de tête, douleurs musculaires, courbatures, vomissements, diarrhées. Ces symptômes d'attente peuvent s'apparenter à ceux de la COVID-19, mais ne signifient pas une infection à celle-ci. Il est donc important de demeurer vigilant et de consulter <https://santesaglac.gouv.qc.ca> ou de contacter le 1 877 644-4545 pour plus d'informations.

Espace clinique

Arrivée d'un nouveau médecin - Gabriel Huard

La Direction des services professionnels (DSP) est heureuse d'annoncer l'arrivée d'un nouveau médecin au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

> [Nouveau médecin - Gabriel Huard, médecine interne](#)

Formations

Programme court de deuxième cycle en éthique professionnelle et organisationnelle

Ce programme vise à offrir une formation spécialisée permettant à des professionnels de différents milieux de pratique (santé et services sociaux, communautaires, etc.) de s'initier à l'approche praxéologique dans le champ de l'éthique.

> [Consulter la capsule vidéo pour en apprendre davantage sur l'approche pratique dans le champ de l'éthique](#). La connexion à votre compte Outlook du réseau de la santé et des services sociaux (nomprenom@ssss.gouv.qc.ca) est nécessaire pour visionner la vidéo.



PROGRAMME COURT
DE DEUXIÈME CYCLE

Université du Québec
à Chicoutimi

**Éthique professionnelle
et organisationnelle**

uqac.ca/programmes 1 cours par session
pendant 1 an

UQAC

L'infolettre est publiée par le Service des communications et des affaires gouvernementales.
Vous avez des sujets à proposer?
Écrivez-nous à communications.ciuss02@ssss.gouv.qc.ca.

© CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Tu vis de l'anxiété ou une situation personnelle ou professionnelle difficile?
Tu sens que tu as besoin d'aide et tu veux en parler?
Appelle le Programme d'aide aux employés (PAE). C'est un service gratuit et confidentiel.

418 690-2186